

Séance du 13 janvier 2016

L'an deux mil seize, le treize janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de *Saint-Léon-Sur-Vézère*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de *M. Frédéric MALVAUD*, Maire.

Nombre de Conseillers	: 11
En exercice	: 11
Présents	: 10
Absent	: 1
Procuration	: 0
Votants	: 10

Présents : *M. Frédéric MALVAUD, Mme Anita JARDEL, M. Gilbert JARDEL, M. Michel LESPINASSE, M. Serge SEPART, M. Christian DU MOTTAY, M. Gé KUSTERS, M. Yannick DALBAVIE, Mme Virginie FAGETTE, M. LESPINASSE David*

Absent excusé : *M. François LUNVEN,*

Secrétaire de Séance : *Mme Virginie FAGETTE*

Ouverture de la séance à 20h15

Monsieur le maire demande à ajouter à l'ordre du jour :

- virement de crédit au compte 673 « titres annulés »

1) SDE 24 : Avenant n°1 à la convention de transfert de la compétence éclairage public et de la convention de prélèvement

En 2010 la commune a transféré la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Energies et a adhéré au groupement le 29 avril 2015, service proposé par le SDE 24. (Délibération N°D-2015-033)

Par délibération du 3 décembre 2015, le SDE 24 a décidé d'assurer, à partir de février 2016, la gestion des consommations et abonnements des équipements d'éclairage public de la commune. Il convient de délibérer pour approuver l'avenant n°1 à la convention initial :

Délibération n° D-2016-001

Monsieur Le Maire présente le rapport relatif à l'avenant de la convention de travaux d'éclairage public et au règlement des abonnements et consommations des équipements d'éclairage public,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- Approuve** l'avenant n°1, modifiant l'article 3 de la convention travaux éclairage public relatif au règlement des factures d'électricité des équipements d'éclairage public ;
- Autorise** le représentant de la collectivité à signer l'avenant ;
- Autorise** le règlement des factures d'électricité des équipements d'éclairage public par prélèvement à compter de la date de prise en compte de la gestion des factures par le SDE 24 ;
- Autorise** le représentant de la collectivité à signer les documents qui s'y rapportent, convention de prélèvement, mandat de prélèvement SEPA ;
- S'engage** à prévoir les crédits nécessaires au budget.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2) CNP Assurances 2016 : assurance statutaire du personnel

Délibération n° D-2016-002

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

- La Fête du Jeu aura lieu cette année le samedi 28 mai sur la commune de Peyzac Le Moustier. La CCVH, représenté par Madame Bagnaud, directrice de la ludothèque, souhaite acquérir le chapiteau pour le même tarif qu'en 2015 (soit 200 €) mais pour une surface supérieure, soit 20m x 8m. Le conseil propose d'accorder la même réduction de 50% sur le tarif de location, ce qui porte le montant à 250 €.
- M. Le Maire présente au conseil, la demande de M. Bernard Labatut. Il souhaiterait que la municipalité trouve une solution pour réduire la circulation devant chez lui. Le conseil rappelle que l'accès Est de l'aire de stationnement des camping-cars sera fermé en haute saison si nécessaire. La réduction de la circulation sera difficilement possible, à moins de trouver une autre solution. Le conseil décide de proposer à M. Labatut la pose d'un miroir afin de lui permettre de s'engager sur cette route en toute sécurité.
- M. Le Maire informe de la fin des travaux de réfection de la toiture de la chapelle. Il propose au conseil de réfléchir à une date pour l'inauguration. Cette cérémonie sera à prévoir au budget 2016 et la date sera déterminée ultérieurement.
- Les cloches : rappel des travaux provisoires effectués. L'entreprise de ferronnerie Beusse est intervenue pour ressouder l'axe de l'une des deux cloches. Cette intervention est provisoire. Les deux axes seront prochainement intégralement changés.
Le conseil rappelle l'importance d'entreprendre des travaux de la toiture de la sacristie. L'architecte de bâtiments de France sera consulté puis une déclaration préalable aux travaux sera déposée.
- Fête du village en août : M. le maire informe le conseil de la proposition du président du Comité des fêtes qui suggère de rendre l'emplacement des stands payants. Le conseil précise qu'il ne souhaite pas qu'il y ait des levers de cotisations inégales de la part du Comité des Fêtes. Cette cotisation devra être réclamée par courrier au moment de l'inscription.
Le nombre des stands forains a atteint son maximum. Un courrier sera fait au Comité des fêtes.
M. Le maire précise qu'afin d'assurer la sécurité de la fête foraine, l'exploitant qui installe du matériel sur le territoire de la commune doit présenter au maire divers documents et notamment :
 - la conclusion du rapport de contrôle technique
 - l'attestation de bon montage du matériel
- Inscription au concours de peintures organisé par l'association « Couleurs d'Aquitaine ». La date du dimanche 17 juillet 2016 est retenue sous réserve des disponibilités de l'association. La participation financière demandée s'élève à 300 €.
- M. Le Maire informe qu'une manifestation sportive est prévue le dimanche 13 mars 2016, il s'agit du Marathon des Forts. M. Le Maire donne quelques précisions sur l'organisation :
Départ : devant la mairie (circuit : rue principale, la Poste, l'église, sous le pont, traversée du camping municipal puis direction côte de Jor)
Arrivée : Le Bugue
Villages traversés : Saint-Léon, Peyzac le Moustier, Marquay, Tursac, Les Eyzies, Saint-Cirq, Campagne ; Le Bugue.
Une réunion de sécurité est prévue le mardi 9 février à l'espace rencontre de la Sous-préfecture de Sarlat.
- Le SDE 24 propose de réaliser une étude énergétique sur les bâtiments communaux. Il présente le coût des prestations du bureau d'études ALTEREA. Le conseil s'accorde sur le fait que cette étude serait peut-être nécessaire pour la salle des fêtes et décide de reporter ce sujet au prochain conseil municipal.
- 2 logements situés lotissement Le Pigeonnier seront libres prochainement. Horizon Habitat sera contacté afin de connaître les candidatures.
- La course de vélo sur route UFOLEP aura lieu le 8 octobre 2016.
- La Guinguette : M. Le Maire a rencontré M. Bernard Labatut et a soulevé le problème de la dangerosité de ce chalet en bois qui se dégrade. M. Labatut n'a aucune nouvelle de la procédure en cours et est dépourvu de solutions pour résoudre cette situation. M. le Maire propose de contacter la propriétaire, Mme Carine Lemeilleur, fille de M. Labatut.

- Le conseil souhaite entreprendre les premières démarches pour la réalisation de la passerelle du pont. Un courrier sera adressé à M. Dauvignier, à la Direction des Routes, Unité d'aménagement de Sarlat.

La séance est levée à 00h45